



Commune de ROQUEFIXADE

## COMMUNE DE ROQUEFIXADE

Séance du 19 novembre 2021

**Membres en exercice :**

11

**Présents :** 9

**Votants :** 9

**Pour :** 9

**Contre :** 0

**Abstentions :** 0

Date de la convocation: 23/11/2021

*L'an deux mille vingt-et-un et le dix-neuf novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de*

**Présents :** Michel SABATIER, Nicolas CONNORD, Delphine BIJARD, Marc VALLVE, Amandine RAUZY, Jean-Barthélémy MARIS, Paul PERILHOU, Jacques RIVIÈRE, Eveline AUTHIÉ

**Représentés:**

**Excusés:** André FUSILLO

**Absents:** Dominique DUMONS

**Secrétaire de séance:** Amandine RAUZY

### Objet: TRAVAUX SUR LE RÉSEAU PUBLIC D'ÉLECTRICITÉ

Délibération n°: DE\_2021\_036

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'électricité :

**" Renforcement BT s/P9 Mondiny "** doivent être réalisés. Ces travaux relèvent du SDE09, auquel la commune a transféré sa compétence en la matière.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à **48 000 €**.

#### La commune doit :

- S'engager à réserver un lieu pour entreposer le matériel et les matériaux pour la réalisation des travaux.
- Indiquer un lieu où l'entreprise pourra déposer les éventuels matériaux inertes extraits des tranchées et non réutilisables en remblaiement, à défaut la commune prendra à son compte la mise en décharge.

#### Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- Demande au SDE la réalisation des travaux d'électricité **" Renforcement BT s/P9 Mondiny "**
- Accepte la proposition de financement du SDE09 sur un programme d'électrification rurale
- S'engage à réserver un lieu pour entreposer le matériel et les matériaux pour la réalisation des travaux
- S'engage à indiquer un lieu où l'entreprise pourra déposer les éventuels matériaux inertes extraits des tranchées et non réutilisables en remblaiement

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le 23 novembre 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

RF Pamiers
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/11/2021 009-210902490-20211119-DE_2021_036-DE

Le Maire, Michel SABATIER

